

ENGAGEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Sûreté du Québec est fière de contribuer à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Jusqu'à ce jour, cinq plans d'action à l'égard des personnes handicapées ont été développés depuis 2009. Ces plans d'action ont permis à la Sûreté d'implanter des actions concrètes qui sont devenues récurrentes et continues au sein de l'organisation. Les résultats issus de certaines de ces actions se retrouvent, notamment, dans le rapport annuel de gestion.

Ainsi, les demandes spécifiques des personnes handicapées, employés ou citoyens, sont désormais traitées au même titre que les autres demandes. C'est pourquoi la Sûreté adopte une nouvelle approche afin de poursuivre ses engagements envers les personnes handicapées et maintenir ses efforts visant à favoriser leur intégration sociale et professionnelle. En ce sens, les actions mises de l'avant au cours des dernières années sont dorénavant intégrées dans les processus réguliers de la Sûreté et sont donc maintenues et améliorées en continu.

Voir la [*Déclaration de services aux citoyens*](#).

Les engagements pris par la Sûreté se veulent une contribution à « faire du Québec une société plus inclusive ! », où les personnes handicapées peuvent y vivre à part entière.

SÛRETÉ DU QUÉBEC